



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

Maison de la Terre de Peyre
AUMONT-AUBRAC
48 130 - PEYRE EN AUBRAC

Téléphone : 06 37 90 21 51
Mail : spanc.cchta@gmail.com

Le SPANC est à votre disposition pour toutes questions concernant l'entretien de votre système d'assainissement autonome ou pour des questions générales le concernant.

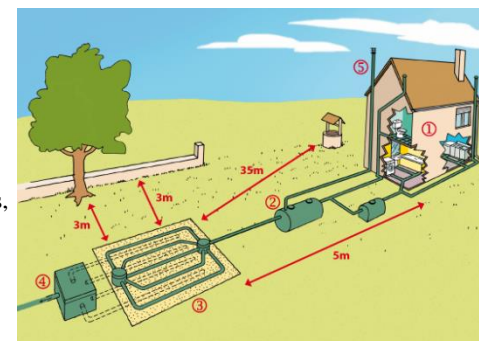
Installations d'Assainissement Non Collectif

Une installation d'assainissement - ou assainissement autonome - se compose de différents ouvrages qui doivent être entretenus régulièrement. Cet entretien consciencieux permet de rejeter au milieu naturel une eau correctement épurée, mais également de pérenniser une installation afin qu'elle puisse durer dans le temps.

Il est important de laisser ces ouvrages accessibles pour faciliter l'entretien, de ne pas stationner ou circuler sur les ouvrages ou à proximité immédiate et d'éviter la plantation de végétaux dont les racines peuvent endommager les matériaux constituants.

Seules les eaux usées domestiques doivent être rejetées dans le système d'assainissement autonome, l'apport des éléments suivants est à proscrire sous peine de mauvais fonctionnement ou de détérioration irrémédiable :

- Produits chimiques (solvants, peintures, solution chlorée...)
- Eaux pluviales ou eaux claires (drainage de source, ...)
- Huiles et graisses (vidange, friture...)
- Médicaments
- Eléments d'hygiène (Serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, lingettes, couches,...)
- Eléments solides divers (mégots, résidus de nourriture ...)



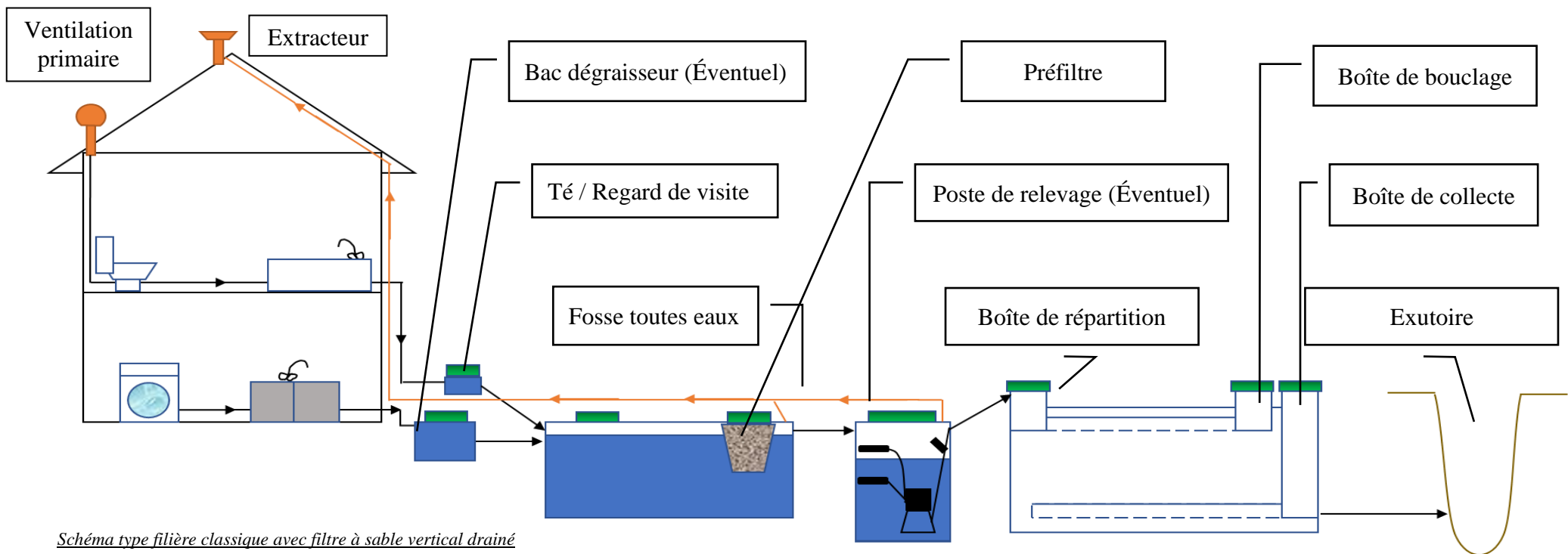


Schéma type filière classique avec filtre à sable vertical drainé

| Ouvrage | Fréquence | Entretien |
|--------------------------|---|-----------------------------|
| Bac dégraisseur | Tous les 6 mois | Nettoyage des graisses |
| | A chaque vidange de fosse | Vidange et nettoyage |
| Fosse toutes eaux | Avant que la hauteur de boue soit < 50% hauteur totale (≈ tous les 4 ans) | Vidange par vidangeur agréé |
| Préfiltre | Tous les 6 mois | Nettoyage |
| | A chaque vidange de fosse | Changement média filtrant |

| Ouvrage | Fréquence | Entretien |
|-----------------------------|-----------------|--|
| Poste de relevage | Tous les 2 mois | Nettoyage et vérification fonctionnement électromécanique |
| Boîte de répartition | Tous les 6 mois | Vérification bonne répartition effluent et retrait des dépôts éventuels |
| Boîte de bouclage | Tous les 6 mois | Vérification absence d'eau causée par un colmatage |
| Boîte de collecte | Tous les 6 mois | Vérification évacuation effluent vers exutoire et retrait des dépôts éventuels |
| Exutoire | Tous les ans | Vérification absence d'obstruction de l'évacuation |

Toujours se référer à la fiche du constructeur pour l'entretien des installations, les fréquences ci-dessus sont données à titre indicatif et général. En cas de dispositif agréé, différent de ce type de filière « classique », se reporter aux prescriptions du constructeur pour les différentes fréquences d'entretiens.